



Madame, Monsieur

Votre enfant est inscrit sur un séjour nécessitant un test aquatique préalable à la pratique de son activité. Voici le texte que vous pouvez présenter au maître nageur de votre piscine.

**TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES
OBLIGATOIRE EN CENTRE DE VACANCES**

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par:



- Soit une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA).
- Soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée.
- Soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Ce document doit attester de la capacité du pratiquant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue.

Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau et en milieu naturel à partir d'un support flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente en canyon.

Se renseigner auprès de votre piscine municipale pour obtenir des informations complémentaires.



SEJOUR Du.....au.....

**Test préalable à la pratique
des activités aquatiques et nautiques**

ATTESTATION

Je soussigné,, en qualité de maître-nageur sauveteur ou Brevet d'Etat d'Educateur Sportif certifie que:

..... a réussi le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs et séjours de vacances :

- déplacement dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres.
- avec un passage sous une ligne d'eau posée et non tendue
- parcours réalisé dans la partie du bassin au moins égale à 1m80.
- un départ effectué par une chute volontaire arrière : en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau ou en plan d'eau naturel à partir d'un support flottant.

Le..... à

Signature